

Castel, J.-G., *International Law*, chiefly as interpreted and applied in Canada, 3e édition, Canadian Legal Casebook series, Toronto, Butterworths, 1976, 1268 p.

A. Jacomy-Millette

Volume 7, Number 3, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700699ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700699ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Jacomy-Millette, A. (1976). Review of [Castel, J.-G., *International Law*, chiefly as interpreted and applied in Canada, 3e édition, Canadian Legal Casebook series, Toronto, Butterworths, 1976, 1268 p.] *Études internationales*, 7(3), 463–464.
<https://doi.org/10.7202/700699ar>

vaill proprement démographique y est fait avec grand soin, sans retourner trop aux questions de pure technique, élaborées dans l'ouvrage antérieur édité par Brass.

André Lux

*Département de sociologie,
Université Laval*

CASTEL, J.-G., *International Law, chiefly as interpreted and applied in Canada*, 3^e édition, Canadian Legal Casebook series, Toronto, Butterworths, 1976, 1268p.

La troisième édition de l'ouvrage du professeur Castel qui enseigne à Osgoode Hall à l'Université York, atteste de l'importance de ce recueil de textes (jurisprudence, actes internationaux, extraits de la doctrine), agrémenté de notes et rédigé dans une optique canadienne au bénéfice des étudiants en droit. La sélection est donc orientée vers des problèmes d'un intérêt particulier pour ce pays, par exemple l'Arctique, les développements récents du droit de la mer, les accords internationaux, la nationalité. Dans ce cadre limité, il est évident que l'ensemble du domaine du droit international n'est que partiellement couvert. Il n'en demeure pas moins que l'ouvrage est l'outil fondamental de travail pour les facultés de droit anglophones du Canada et, si une traduction en est réalisée, pour les facultés québécoises. Il peut aussi être utilisé dans les départements de science politique, avec d'autres manuels. De plus, il s'adresse à titre d'information extrêmement précieuse, à l'internationaliste de tout pays, universitaire, diplomate, praticien ou simplement humaniste, qui y trouvera réunies les données juridiques, fait et droit, indispensables pour la compréhension de certaines directions de la politique étrangère du Canada.

Les dossiers retenus sont présentés dans l'ordre traditionnel des juristes de *Common*

Law. L'œuvre débute par des considérations d'ordre général sur le droit international - définition, nature (et sources) et application au Canada (pp. 1-46). Elle se poursuit par une étude intitulée la personnalité internationale, envisagée sous le double aspect - étatique et l'auteur présente la vie de l'État (reconnaissance, succession d'État, disparition) - et non étatique (Nations unies, Commonwealth, OEA et individu) (pp. 47-139). Certains principes sont posés, politiques et traditionnels : l'indépendance et la souveraineté ; économiques et nouveaux : établissement d'un nouvel ordre économique mondial, adoption de la nouvelle charte économique de décembre 1974. La troisième partie consacrée à la compétence (jurisdiction) de l'État est riche en enseignements pour l'internationaliste étranger (pp. 140-908). Elle situe les options canadiennes à l'égard de problèmes considérés comme essentiels par le gouvernement fédéral d'aujourd'hui tels que la délimitation du territoire terrestre, maritime, la nationalité, l'immigration et le statut des étrangers, la protection de l'environnement et la prévention de la pollution, enfin la conservation des ressources. Dans sa quatrième partie, l'auteur met l'accent également sur les accords internationaux. Il alterne les sources et applications internationales et nationales, que ce soit à l'égard du processus de conclusion des traités ou de leur mise en œuvre (pp. 910-1067). La cinquième partie, particulièrement intéressante de par la formation de l'auteur à la fois publiciste et privatiste, et les exemples canadiens, porte sur la responsabilité internationale des États (pp. 1069-1204). Enfin la sixième partie, ou droit de la paix, regroupe documents et commentaires sur le règlement pacifique des différends (pp. 1210-1251). Il n'est cependant pas de chapitre distinct consacré à l'emploi de la force.

Cet ouvrage s'inscrit bien dans la lignée des excellentes publications scientifiques auxquelles le professeur Castel nous a habitués. Mais il ne faut pas y chercher de véritables prises de positions personnelles.

Ce sont essentiellement des dossiers juridiques extrêmement solides et fort bien présentés.

A. JACOMY-MILLETTE

C. Q. R. I.,
Université Laval

CHOUCRI, Nazli, *Population Dynamics and International Violence*, Lexington, D. C. Heath and Co., 1974, 281p.

À partir d'un examen critique de la littérature sur les relations entre la dynamique démographique et l'émergence de conflits au sein, mais surtout entre nations, l'auteur dégage quatre variables démographiques, volume, taux de croissance, répartition géographique et structure de population, qui peuvent jouer l'un ou plusieurs des trois rôles comme paramètres fixant le contexte d'une situation conflictuelle, comme agents, d'aggravation ou comme variables de cette même situation. Ce canevas est appliqué à l'étude de 45 conflits dans le Tiers-Monde pour déterminer et évaluer la part d'influence des variables démographiques selon divers types de conflits. L'auteur applique ensuite plus en détail le même canevas à l'étude de six conflits en Algérie, au Biafra, de l'Indonésie avec la Malaisie, au Sri Lanka, entre le Honduras et Salvador et au Moyen-Orient. Elle cherche enfin un joint valable entre propositions théoriques et bilan empirique avant de conclure par des suggestions pour l'action et la recherche.

Pour l'ensemble des quatre variables démographiques, Choucri énonce 31 propositions glanées dans la littérature dans un ordre de complexité croissante et les soumet à un examen critique serré, voire impitoyable, qui réduit notamment beaucoup l'importance attribuée au volume des populations. Elle insiste sur la nécessité de médiatiser l'influence de la variable popula-

tion à travers les ressources disponibles et le niveau de la technologie. Beaucoup de propositions soufflent d'être trop générales et vagues, indémonstrables, etc.

Par sa critique l'auteur n'entend nullement désamorcer le problème des responsabilités de la dynamique démographique dans la genèse et le développement des conflits, bien au contraire, puisqu'elle la catalogue comme seule responsable dans 4 des 45 conflits analysés, comme facteur d'importance centrale dans 11 cas et comme facteur irritant majeur dans 10 autres cas. Cependant, alors que Choucri s'était montrée rigoureuse dans la première partie, on ne peut en dire autant de la suite de sa démarche. Il y a d'abord une certaine part d'arbitraire dans le choix des conflits cités en confirmation de telle ou telle proposition, comme dans le cas du Venezuela contre la Guyane, où rien ne démontre que les prétentions du premier avaient une cause démographique. Ensuite, Choucri constate que la répartition géographique et la composition interne des populations interviennent dans 67 cas, contre seulement 41 pour leur volume ou taux de croissance. Le principal facteur de structure invoqué est l'ethnie ; or l'ethnique n'est pas plus démographique que le religieux ou la classe sociale, toutes catégories qui absorbent, certes, des nombres d'habitants ; mais quel est donc le contenu proprement démographique, en termes d'une problématique de peuplement, que peut trouver l'auteur aux guerres d'Algérie, d'Angola, du Zaïre en 1960-61, de la Rhodésie, du Biafra ? Dans ce dernier cas, la supériorité technique et professionnelle des Ibos du Nigeria aurait été acquise par ceux-ci par un processus d'adaptation (consciente ?) à la pression d'une densité démographique croissante ; voilà une relation causale gratuitement affirmée à l'encontre de l'histoire et de l'anthropologie.

Derrière de telles affirmations se profile l'idéologie néo-malthusienne de l'auteur. Oh, certes, Choucri est très intelligente et honnête, et signale notamment avec raison que